

Compte rendu de la réunion DDFIP 68 rue Bruat 3ème étage, le 07/07/2015 à 9 heures 30.

Ordre du jour

Le directeur a présenté l'objet de cette réunion qu'il a souhaitée à savoir la présentation aux OS de l'évolution définitive (les projets et groupes de travail ayant commencé depuis mars 2015) du réseau territorial pour 2016. A la suite de cette présentation, le directeur assisté de ses collaborateurs présents (Monsieur Blanco essentiellement) répondra aux différentes questions.

PRESENTATION

trois opérations ont reçu le feu vert de la DG. Le directeur précise que ces opérations seront mises en œuvre avec la concertation des agents. A l'issue de cette présentation, un échange questions/réponses a eu lieu entre le directeur+Blanco et les OS.

1) Fusion SIE Mulhouse Plaine et SIE Mulhouse Ville

- au 01/01/2016
- effectif du SIE fusionné : 39 à 40 personnes (réponse de Blanco à des questions sur le seuil) :
« *Ce sont des emplois (=chaises) TAGERFIP de titulaires. Ne comprend pas les emplois du service enregistrement (cf. point 2) qui sera déplacé au service départemental ainsi que les ALD* ». Concernant le seuil, un GT a travaillé sur le seuil que doit atteindre un SIE fusionné. Ce seuil a été fixé entre 45 à 50 personnes. Comme la DG a été prévenue de l'effectif de 39 à 40 personnes pour le nouveau SIE, elle a donc donné son feu vert en connaissance de cause et donc on peut considérer que l'effectif du nouveau SIE est compatible avec le seuil de la DG ».
- temps de configuration nécessaire dans nos outils informatiques ne permet pas de fusionner avant.

Au démarrage au 01/01/2016, le SIE comprendra :

- les 4 IFU des 2 ex-SIE (les 2 IFU de Ville + les 2 IFU de Plaine pour la gestion). Dans un second temps des adaptations seront opérées sur le nombre de IFU à conserver (diminution des IFU si besoin)
- Un service unique de comptabilité, de caisse, de recouvrement (et de RARO = toujours en discussion pour ce service) regroupant les services des 2 ex-SIE

Question sur la codification SAGES du SIE fusionné

Comme 1 code SAGES = 1 IFU, comment seront codifiés les services comptabilité, caisse et recouvrement ?

Blanco : il n'y aura pas de création de code SAGES spécifique pour ces services. Les agents seront « affectés » sur 1 des SAGES IFU mais le responsable de poste répartira pour chacun de ses agents les fonctions à exercer dans la structure unifiée comme c'est le cas actuellement au niveau de chaque IFU. Toi et toi vous ferez la caisse pour tout le SIE, Toi le recouvrement, et d'autres la gestion IFU ou encore la comptabilité.

2) Service Départemental Enregistrement

Courant 2016, tous les services d'enregistrement actuellement répartis dans les SIE seront regroupés en un seul service à Mulhouse au 01/01/2017 (Service Départemental Enregistrement).

Une discussion aura lieu tout au long de 2016 sur les modalités pratiques (locaux notamment) de la création de ce service.

3) GUEBWILLER

au 01/01/2017, le SIE sera transféré à Colmar et le service enregistrement intégrera le service départemental. Restera le SIP.

DIVERS

le directeur a ajouté :

- le transfert du service amendes de Colmar à Mulhouse est abandonné bien qu'ayant eu le feu vert de la DG
- le projet de constitution du PCR (Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux) avançait très bien
- que, concernant le réseau des trésoreries, rien n'était encore arrêté car le directeur est en attente des regroupements de communes (Kaysersberg, Sigolsheim et Kientzheim par exemple) en interco qui vont se décider au cours du 2ème semestre 2015
- pour l'avenir du site de Ribeauvillé (SIP/SIE). Le directeur est en attente des différentes expertises qu'il a demandées car le site actuel coûte cher (100 000 € annuels de loyer payé au proprio le Crédit mutuel) alors qu'il est déjà occupé à moitié et que le SIE partira sur Colmar. Mais pas de restructuration prévue avant 2018 (rien pour 2017 donc)
- rapprocher le site d'ALTKIRCH à Mulhouse ne se fera pas pour 2017. Le directeur pense que 2017 est trop juste pour mettre en œuvre ce transfert
- qu'une réflexion était en cours sur la répartition du recouvrement entre les trésoreries mixtes et les SIP dissociés de leur SIE ? Qui recouvrera quoi ?

QUESTIONS/REPOSES

Bâtiment B de la cité administrative de Mulhouse

attente du directeur du rapport de Monsieur Duchene sur son étude quant à la réutilisation du bâtiment B qui appartenait à la Police pour une administration de l'état qui peut être la DGFIP ou toute autre administration.

Recette des finances à Mulhouse

pas de projet sur l'avenir de la RF. A terme, elle sera supprimée. Le problème est que c'est poste comptable et qu'il n'y a plus de compétences comptables à y exercer. La solution serait donc de trouver des missions départementales à confier à la RF. Pour l'instant, la RF sert de « réservoir d'emplois » sachant que tout arrivant sur la RF serait détaché en local sur un poste comptable (proposé de monsieur Kraft)

SPL/Trésoreries

aucune orientation n'est prévue pour 2017. Pour 2018, le but est de garder les postes « VIABLES » (monsieur Kraft). Pour l'instant aucune identification n'a été faite sur les postes qui seraient plus ou moins viables. Les critères de viabilité seront définis une fois qu'il y aura une meilleure visibilité que les rapprochements de communes ou intercommunalités qui se dessinent pour la fin de l'année voire l'année prochaine.

SIE Colmar, Ribeauvillé et Guebwiller

En 2017 le SIE de Colmar perd l'enregistrement. Puis il récupérera le SIE de Guebwiller et de Ribeauvillé. Monsieur Blanco : « *les titulaires qui ne voudront pas suivre leur mission SIE sur Colmar resteront temporairement sur le site pour exercer des fonctions de back office car elles n'auront plus de contact avec le public.* ». reste à définir le temps « temporairement »

Fusion SIP/CDIF

La DG n'est pas contre le « défusionnement » pour les sites ayant déjà regroupé ex-CDI/SIP et CDIF. La DDFIP 68 a identifié des sites où les missions foncières sont mal exercées ou exercées avec difficultés. Ce sont Guebwiller, Ribeauvillé et Saint-Louis. L'orientation est donc pour 2018 de transférer les missions foncières de Saint-Louis au SIP de Mulhouse et celles de Ribeauvillé et Guebwiller vers Colmar. Par contre certains SIP comme Thann et Altkirch ont une structure suffisante pour continuer à assurer l'ensemble des missions.

avenir des SIP

A aucun moment, il n'a été envisagé par messieurs Kraft et Blanco de ne garder qu'un SIP à Colmar et 1 autre à Mulhouse pour tout le département. Tous les SIP seront à mission constante (pas de spécialisation de certaines fonctions dans un SIP n'est prévue). Suite au transfert des SIE, les SIP auront donc un périmètre (secteur) différent pour la fiscalité PART de la fiscalité PRO

carte des RAN

Il existe 7 RAN dans le 68. Le directeur a répondu que : « *c'était beaucoup* » sous-entendu trop. Le directeur ne donne aucune garantie que la carte des RAN ne bougera pas ces 2 prochaines années. Pour l'instant le principe est que les RAN suivent les résidences des SIP. « *Donc pour toucher une RAN, il faut toucher un SIP* » (propos de Monsieur Blanco rappelant qu'il faut sous-entendre supprimer par le verbe « toucher »). Cependant, une RAN pourra avoir plusieurs sites. Donc rien interdit de supprimer le SIP de Guebwiller par exemple pour supprimer la RAN et de dire que la RAN Colmar comprend COLMAR et Guebwiller.

Transfert des missions : sort des agents (propos de monsieur Blanco)

1 seul cas où on l'on peut forcer le départ d'un agent = fermeture de son service et plus de services sur sa RAN. Pour les transferts envisagés (ayant fait l'objet de cette réunion), nous ne sommes pas dans ce cas car il reste toujours une structure sur le site (SIP notamment).

Ceux qui suivent leur mission seront détachés du 01/01/2017 au 01/09/2017 sur le nouveau site puis seront prioritaires sur leur nouveau site au mouvement du 01/09 pour garder leur poste.

Ceux qui ne veulent pas suivre leur mission SIE par exemple seront détachés au SIP du 01/01 au 01/09 puis seront prioritaires au mouvement du 01/09 sur leur choix de structure si poste vacant. Si poste pas vacant, ils seront ALD locale mission fiscalité et resteront alors en surnombre sur la structure.

Toutefois, toutes ces priorités pour transfert de missions ne concernent que les agents titulaires ; les agents EDR et ALD ne sont pas prioritaires et sont amenés à changer de site comme il est prévu dans les conditions ALD ou EDR.

PROCHAIN CTL

Il aura lieu le 3/9/2015 ,(date de repli le 15/9) car les décisions doivent remonter à la DG le 19/9
Menu : Le matin PCRP l'après-midi les 3 opérations ci-dessus.

3 points d'informations seront faits aussi sur :

- la création d'une division Recouvrement en Direction
- l'apprentissage à la DGFIP
- les expérimentations en matière de contrôle fiscal (BCR, programmation des fiches par les PCE contrôle de l'audiovisuel public par le PCE) menées dans certaines DIRCOFI

Compte rendu présenté par Vincent GEILLER et Jean Claude LHUBERT présents lors de la réunion du 7 juillet 2015